

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C.)

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée

(Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de CONDE-EN-NORMANDIE

Place de l'Hôtel de Ville

14110 CONDE-EN-NORMANDIE

Tél : 02.31.59.15.50

E-mail : lfremont@condenormandie.fr

MAITRISE D'ŒUVRE :

ARCH'UNIVERS

Place Albert Thomas - « Les Bains Douches »

14460 COLOMBELLES

Tél. 02.31.35.80.72

E-mail : arch.univers@orange.fr

(BET Thermicien)

BABIN SARL

10 Rue Martin Luther King

14280 SAINT-CONTEST

Tél 02 31 71 18 00

E-mail : accueil@babin-bet.fr

Objet du marché :

**Rénovation du Gymnase Robert Gossart
de Condé-en-Normandie (14110)**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le Mardi 16 juin 2020

HEURES LIMITES :

avant 12 heures

ARTICLE 1^{ER} - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les travaux à réaliser dans le cadre de l'opération suivante :

Rénovation du Gymnase Robert Gossart de Condé-en-Normandie (14110)

Les travaux à réaliser relèvent de la **2^{ème} catégorie** au sens du code du travail (article R.4532-1) et de la Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 relative à la coordination en matière de sécurité sur les chantiers.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Date prévisionnelle de début des travaux : **Préparation de chantier : septembre 2020 (Ordre de Service n°0)**
Démarrage effectif sur site : octobre 2020 (Ordre de Service n°1)

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 ETENDUE DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE

La présente consultation est organisée selon une procédure adaptée propre à la personne publique conformément aux dispositions de l'Article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l' Article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.2 MAITRISE D'ŒUVRE

La mission confiée au Maître d'œuvre est une mission de base de maîtrise d'œuvre.

MAITRISE D'ŒUVRE :

ARCH'UNIVERS

Place Albert Thomas - « Les Bains Douches »
14460 COLOMBELLES
Tél. 02.31.35.80.72
E-mail : arch.univers@orange.fr

(BET Thermicien)

BABIN SARL

10 Rue Martin Luther King
14280 SAINT-CONTEST
Tél 02 31 71 18 00
E-mail : accueil@babin-bet.fr

COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE ET BUREAU DE CONTROLE

La coordination Sécurité - Protection de la Santé, au sens du décret du 26/12/94 en application de la loi du 31/12/93, est assurée par :

Bureau VERITAS

4 Place Boston
14112 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Tél. : 02.31.94.55.55 – 06.78.94.14.21
E-mail : cedric.hurault@bureauveritas.com
Représenté par : M. HURAUT Cédric

Une mission de contrôle technique est confiée à :

QUALICONSULT

Le Citis - 1, Avenue Tsukuba
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
Tél. : 02.31.53.40.50 – 06.73.88.34.56
E-mail : thomas.verdier@qualiconsult.fr
Représenté par : M. Thomas VERDIER

2.3 DECOMPOSITION EN LOTS

Les marchés sont répartis en lots traités en marchés séparés et définis comme suit :

Lot n°0	Dispositions communes à Tous les Corps d'Etat
Lot n°1	Démolition, gros-œuvre, désamiantage
Lot n°2	I.T.E.
Lot n°3	Charpente bois, isolation, Couverture, bardages
Lot n°4	Menuiseries extérieures alu, serrurerie
Lot n°5	Plâtrerie, menuiseries intérieures, plafonds suspendus
Lot n°6	Carrelage, faïence
Lot n°7	Peinture
Lot n°8	Electricité, alarme incendie
Lot n°9	Plomberie, chauffage, ventilation (Bet BABIN)

2.4 CONNAISSANCE DES LIEUX

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et avoir effectué une visite sur site en ayant préalablement pris contact avec le Maître d'Ouvrage afin d'en obtenir l'accès.

2.5 COMPLEMENTS A APPORTER AU PROGRAMME DE TRAVAUX

Les candidats n'ont pas à apporter de modification au C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières).

2.6 VARIANTES

Pour chacun des lots, les candidats répondent obligatoirement à la solution de base telle que décrite dans le cahier des charges.

Les candidats produiront un dossier complet séparé pour chacune des variantes proposées (offre à part).

Les variantes sont obligatoirement assorties d'un descriptif des dispositions proposées.

2.7 DELAI D'EXECUTION

Les travaux débuteront en octobre 2020 pour une durée 8 mois hors congés.

2.8 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard, 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les modifications éventuelles seront transmises à toutes les entreprises ayant retiré le dossier. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

2.9 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

POUR LA CANDIDATURE :

- La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur : Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 ,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- L'ensemble des documents suivants les conditions fixées à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
- Moyens techniques du candidat (machines, matériels, outillage, qualifications, ...).
- Moyens humains (effectif du personnel, qualifications, ...).
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux.
- Certificats de qualifications professionnelles adaptés aux travaux faisant l'objet de marché. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de sa compétence à réaliser les prestations pour lesquels il se porte candidat.
- Attestations d'assurances civile et décennale en cours de validité.

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les candidats feront usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le pouvoir adjudicateur du marché se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter les pièces devant être fournies au stade de la candidature et faisant défaut ou étant incomplètes, et ce dans un délai qui ne saurait être supérieur à 5 jours.

POUR L'OFFRE :

Chaque candidat aura à produire, outre les pièces relatives à la candidature, un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui.

1. L'acte d'engagement - ci-joint à compléter, à dater et à signer par le représentant qualifié de l'entreprise candidate ayant vocation à être titulaire du marché, avec un relevé d'identité bancaire (RIB) avec ses annexes déclarations de sous-traitant le cas échéant.
2. Un bordereau descriptif quantitatif et estimatif détaillé comportant toutes indications permettant d'apprécier les propositions de prix (DPGF du DCE à renseigner).
3. La liste des sous-traitants que l'entreprise envisage de prendre ainsi que le montant des prestations qui seront sous-traitées.

ATTENTION :

Chaque sous-traitant, pour être agréé, devra également fournir les pièces réclamées ci-avant pour la candidature

4. Tous renseignements supplémentaires pouvant permettre d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat afin d'apprécier les qualités techniques de l'offre.

5. Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur et notamment devront être joints les documents suivants :
- indications concernant la provenance des principales fournitures et matériaux employés et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants ;
 - indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens (en études, en hommes et en matériels) qui seront utilisés ;
 - note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier ;
 - note sur l'installation du chantier ;
 - démarche qualité choisie pour le chantier ;
6. Planning prévisionnel détaillé (commandes, livraisons, réalisations sur site, finitions, etc. ...).

NOTA : Les candidats qui présentent une offre pour plusieurs lots auront à produire :

Pour chaque lot considéré isolément :

- le projet de marché visé au paragraphe offre.
- le mémoire justificatif visé ci-dessus.

Variantes :

Les concurrents présenteront un dossier général "Variantes" comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent.

Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les modifications du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et des pièces annexes qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront jugées par notation sur 100 points en fonction des critères ci-après :

1. Prix proposé par le candidat (notation sur 40 points).
2. Qualité technique de l'offre (notation sur 60 points).

Critère « Prix proposé par le candidat » :

L'offre qui présente le prix en euros le moins élevé se voit attribuer la note de 40 points.

Les autres offres sont notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :

$$NP = NO - [(P \times NO / PO) - NO]$$

NO : note maximale de l'offre la mieux placée.

NP : note de l'offre considérée

PO : prix de l'offre la mieux placée

P : prix de l'offre considérée

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il pourra en être tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son devis pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire retenu. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Critère « Qualité technique de l'offre » :

Le jugement sur la base de ce critère prendra en compte les paramètres d'analyse suivants :

- Planning prévisionnel détaillé (commandes, livraisons, réalisations sur site, finitions, etc. ...) : (20 points).
- Qualité technique sur la base de l'information détaillée dans le bordereau quantitatif et mémoire technique (précision des quantités, sous détails des tâches et des prix, localisation des prestations, précisions sur les matériaux) : (20 points).
- Moyens techniques du candidat (machines, matériels, outillage, qualifications, ...) : (10 points).
- Moyens humains (effectif du personnel, qualifications, ...) : (10 points).

Le marché étant « négocié », la négociation pourra si besoin faire l'objet d'un contact direct entre le candidat et le Maître d'œuvre, afin de procéder à la « mise au point » de l'offre du candidat.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les plis devront être remis par la voie électronique uniquement :

Site de dématérialisation : <https://www.uamc14.org/condeennormandie>

ATTENTION :

Les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception du pli correspondra au dernier octet reçu.

Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sous la forme dématérialisée sera examinée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans les formats largement disponibles.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements administratifs doivent être envoyées uniquement par mail à l'adresse suivante :

lfremont@condenormandie.fr

Les demandes de renseignements techniques complémentaires doivent être envoyées uniquement par mail à l'adresse suivante :

arch.univers@orange.fr

